

Une autre vie s'invente ici

# Le lien

## Paysage, urbanisme et architecture



Pnr des Causses du Quercy - ©Martin Taburet



Pnr des Millevaches - ©Les Globes Blogueurs



Pnr des Vosges du Nord - ©Wilhelmy

# LETTRE D'INFORMATION DÉCEMBRE 2025 - FÉVRIER 2026



Montagne dans les Volcans d'Auvergne - Crédits PHILIPPE J PERRIN

# SOMMAIRE

<b>Edito.....</b>	<b>2</b>
<b>Agenda 2026.....</b>	<b>3</b>
<b>Publications : synthèse des webinaires 2025.....</b>	<b>4</b>
<b>Séminaire : Les Parcs naturels régionaux littoraux face à la transition, du 25 au 27 mars 2026.....</b>	<b>8</b>
<b>“Aller sur le terrain pour penser le paysage”.....</b>	<b>10</b>
Discussion entre Lise Vauvert, paysagiste au Parc naturel régional d'Armorique et Nicolas Sanaa, aménagement du territoire FPNRF	
<b>L'espace public : l'exemplarité du Parc du Morvan.....</b>	<b>12</b>
Par Olivier Thiébaut, chargé de mission paysage et urbanisme au Parc naturel régional du Morvan	
<b>Intégrer les éléments relatifs à l'agrivoltaïsme dans la Charte de Parc, exemple du Vexin français.....</b>	<b>16</b>
<b>Quand l'enseignement supérieur rencontre les territoires.....</b>	<b>18</b>
Par Bastien Galant, chargé de mission enseignement supérieur et territoire, FPNRF et Zélie Potel, en stage pour la valorisation des ateliers hors les murs, FPNRF	
<b>Étude : La plus-value des Parcs naturels régionaux dans la mise en oeuvre des Plans de Paysage.....</b>	<b>23</b>
Par Estelle Carlier, paysagiste conceptrice et docteure en sciences territoriales	
<b>Portraits.....</b>	<b>26</b>
Lamia Echailler, chargée de mission Défi familles à biodiversité positive et Agathe Benoit-Cattin, chargée de mission LIFE "prairies et aires protégées"	
<b>Liens utiles.....</b>	<b>28</b>

## Le paysage, fil rouge du passage à l'action

Dans ce numéro, une même idée traverse des sujets très différents : le paysage n'est pas un supplément d'âme que l'on ajoute une fois le projet ficelé, c'est une manière de penser, de décider et d'embarquer. Il relie l'urbanisme, l'architecture, l'énergie, le littoral, la biodiversité, l'enseignement, et surtout il relie les gens entre eux, parce qu'il remet du terrain, du concret, du vécu, là où les procédures nous attirent parfois vers l'abstraction.

L'entretien avec Lise Vauvert le dit avec une simplicité désarmante : accompagner un document d'urbanisme, ce n'est pas arriver à la fin comme un donneur de leçon, c'est anticiper, dialoguer, construire une culture commune du projet. Maquettes, visites, lectures de paysage, tout ce qui ramène au réel aide à sortir du jargon et à éclairer les décisions. C'est exactement ce que raconte aussi l'exemple du Morvan à Blanot : renaturer, créer des îlots de fraîcheur, valoriser l'eau et la biodiversité, associer habitants et associations, et faire de l'espace public un bien commun, concret, appropriable.

Même logique quand il s'agit d'énergie : l'agrivoltaïsme n'est pas qu'un sujet technique, c'est un sujet de cohérence territoriale. L'exemple du Vexin français illustre l'intérêt d'inscrire des principes clairs dans la Charte de Parc pour ne pas subir les projets mais les cadrer, en protégeant les paysages, les sols, et le sens agricole. Et lorsque l'enseignement supérieur rencontre les territoires, à travers les Ateliers Hors les murs, on voit se fabriquer une ingénierie du projet local qui apprend à travailler avec un territoire, pas sur lui. L'étude sur la plus value des Plans de paysage confirme, elle, ce que beaucoup pratiquent déjà : la force vient de la transversalité, de la gouvernance et de l'animation dans la durée.

Enfin, ce numéro s'inscrit dans une dynamique de réseau qui continue de monter en puissance. Cette année, six webinaires consacrés au paysage et trois webinaires dédiés à l'urbanisme permettront de partager des pratiques, de comparer des méthodes, de capitaliser sur des retours d'expérience, et d'entendre les chroniques de nos avocats, juristes et autres experts, pour sécuriser les démarches autant que pour nourrir l'ambition. Bref, un numéro et une programmation qui poursuivent le même objectif : donner aux territoires les moyens de faire, pas seulement de dire.



Philippe Gamen

Président délégué de la FPNRF et président du Parc naturel régional du Massif des Bauges,

Président de la Commission Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

# Agenda 2026

## Les prochains webinaires du réseau aménagement du territoire 2026

Les thèmes des webinaires seront définis au fur et à mesure de l'année en fonction des échanges avec le Ministère, avec le réseau des Parcs et en prenant compte de l'actualité de l'aménagement du territoire.

### Agenda prévisionnel des webinaires Paysage 2026

-  Jeudi 26 février 2026 14h-16h30. [Lien d'inscription](#)
-  Jeudi 23 avril 2026 14h-16h30. [Lien d'inscription](#)
-  Jeudi 25 juin 2026 de 14h00 à 16h30. [Lien d'inscription](#)
-  Jeudi 24 septembre 2026 de 14h00 à 16h30. [Lien d'inscription](#)
-  Jeudi 26 novembre 2026 de 14h00 à 16h30. [Lien d'inscription](#)
-  Jeudi 17 décembre 2026 de 14h00 à 16h30. [Lien d'inscription](#)

### Agenda prévisionnel des webinaires Urbanisme 2026

-  Jeudi 26 mars 2026 de 14h00 à 16h30. [Lien d'inscription](#)
-  Jeudi 28 mai 2026 de 14h00 à 16h30. [Lien d'inscription](#)
-  Jeudi 29 octobre 2026 de 14h00 à 16h30. [Lien d'inscription](#)

## Évènement marquant à venir



Du 25 au 27 mars 2026 : Séminaire : Les Parcs naturels régionaux littoraux face à la transition des parcs littoraux. (voir p.8)

# Publications : synthèse des webinaires 2025

L'ensemble des synthèses des webinaires sont disponibles sur le site de la Fédération, à l'adresse suivante : [Compte-rendu des webinaires du réseau aménagement du territoire | Fédération des Parcs naturels régionaux](#). Chaque webinar commence par une "chronique des Parcs" comportant les actualités juridiques (par maître Florian Ferjoux, Gossement avocats). Cette année, le réseau aménagement du territoire souhaite laisser en grande partie la parole aux Parcs dans une logique de partage d'expériences, de pratiques et de questionnements.

## Architecte conseil de l'État, quelle articulation dans la planification des Parcs naturels régionaux ?

### Synthèse du webinar du 30 janvier 2025

Ce premier webinar de l'année est centré sur l'architecture, composante importante du patrimoine dans les Parcs. Dans un premier temps, Philippe Moutet, énergie-climat- architecture à la FPNRF dresse un panorama des actions des Parcs en matière d'architecture. En effet, les Parcs travaillent sur l'évolution des bâtiments et de la rénovation, notamment du bâti ancien antérieur à 1945. Ils s'attachent à connaître et inventorier leur patrimoine, identifier et transmettre les spécificités du bâti local, mettre en résonance le bâti avec le territoire par la sensibilisation et les préconisations, intégrer les matériaux et les filières locales associées dans les processus d'intervention sur le bâti et faire émerger de nouvelles filières. Marc Verdier Maître de conférences à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy, parle ensuite des déserts architecturaux et du développement de l'architecture à travers différents projets, et affirme l'importance de l'architecture en milieu rural. Magali Pinon-Leconte, sous-directrice de l'architecture et de la qualité de la construction et du cadre de vie au Ministère de la Culture expose la question de l'architecture à l'échelle nationale à partir des politiques publiques, des Labels et des Plans portés par le Ministère, en particulier la Stratégie nationale pour l'architecture 2025. Pour finir Aline Hannouz, Présidente de l'association des Architectes Conseils de l'Etat, Niclas Dünnebacke et Lionel Orsi, Architectes Conseils de l'État présentent le rôle des Architectes Conseil de l'État sur le territoire et esquisSENT les liens à trouver entre eux et les Parcs.

## De l'enseignement supérieur au projet local en passant par les Ateliers hors les murs

### Synthèse du webinar du 27 février 2025

Au cœur de ce webinar, deux exemples d'ateliers hors les murs permettent de comprendre les principes et la plus-value de cette démarche. L'atelier hors les murs "biodiversité", interfaces entre l'eau et la ville à Abbeville dans le Parc de la Baie de Somme - Picardie maritime, a permis de commencer les réflexions vis-à-vis du label Ville des Zones humides accréditée. L'atelier "paysage", à Saint-Pierre-de-Frugie dans le Parc du Périgord Limousin, quant à lui, a contribué à la création d'une ceinture maraîchère paysagère pour développer son autonomie alimentaire. Dans la continuité et en complément des Atelier Hors-les-murs, Marc Verdier, maître de conférences à l'École Nationale supérieure d'architecture de Nancy, affirme l'intérêt, à l'échelle nationale, de nombreux diplômes comportant des projets sur des territoires de Parcs. Ceux-ci pourraient constituer une matière de valorisation et de regard, intéressante pour alimenter les projets dans les territoires en lien avec les conseils scientifiques des Parcs. Pour finir Dorine Laville, chargée de programmes de recherche et d'expérimentation au Ministère de la Transition Écologique, présente la structure interministérielle Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA) ; et Isabelle Bottreau architecte-urbaniste de l'Etat, chargée de mission territorialisation de la politique de l'architecture au Ministère de la Culture, explicite la nouvelle Stratégie nationale pour l'architecture (2025-2029).

## L'occupation du sol dans les Parcs naturels régionaux

### Synthèse du webinaire du 27 mars 2025

Eric Brua, directeur de la FPNRF, démarre ce webinaire en rappelant le rôle précurseur des Parcs dans les démarches de sobriété foncière. Marc Verdier, maître de conférences à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy, discute à sa suite de l'intérêt d'associer la discussion sur le foncier à d'autres enjeux comme la redynamisation des centres bourgs ou l'agriculture, pour penser la question de l'habiter autrement en lien avec les sols. Ensuite, Anne Vigne, responsable du programme TPSF et Laetitia Comito-Bertrand, chargée de mission, au PUCA présentent le programme expérimental Territoire Pilotes de Sobriété Foncière, lancé en 2020 conjointement avec l'ANCT et la Dhup, visant la redynamisation des centres bourgs. Il s'adresse aux intercommunalités souhaitant s'engager dans un processus de développement privilégiant la sobriété foncière à l'étalement urbain. Les leviers d'action retenus pour travailler sur le sujet de la sobriété foncière sont la renaturation, l'intensification des usages, la transformation des bâtiments existants et la densification. Pour finir, Fabien Hugault, chargé de mission Chartes et enseignement supérieur à la FPNRF, revient sur l'Observatoire des Parcs naturels régionaux. Créé il y a plus d'un an, son objectif est de stabiliser un certain nombre d'indicateurs qui caractérisent le réseau des Parcs à l'échelle nationale et de les comparer au reste du territoire afin de pouvoir mieux communiquer sur l'intérêt et les évolutions de ces territoires, acteurs forts de la préservation environnementale.

## Le Plan de paysage en question

### Synthèse du webinaire du 24 avril 2025

Ce webinaire est centré sur le paysage, et en particulier sur l'outil Plan de paysage. Il démarre par l'actualité juridique des Parcs et la présentation du dispositif Défi familles à biodiversité positive, par Léa Juret, FPNRF. Angeline Broust, accompagnement de collectivités - Référente Sud-Ouest - Association Hameaux Légers, présente ensuite le principe des hameaux légers qui répondent à différents besoins des territoires, en termes de sobriété foncière, d'intégration paysagère à l'échelle du terrain et de l'habitat, d'intégration au tissu local et d'accueil de nouveaux habitants. Le sujet principal de ce webinaire se développe avec la présentation du nouvel appel à projet Plan de paysage et sa présentation par Mathilde Comor, Adjointe à la cheffe de bureau - Cheffe de bureau par intérim, bureau des paysages et de la publicité. Elle rappelle notamment les grands enjeux pour l'État contenu dans la politique nationale des paysages qui sont la lutte contre la banalisation des paysages et l'objectivation de la perception des paysages. Finalement, Estelle Carlier, paysagiste-conceptrice et docteure en sciences territoriales, annonce les premiers résultats de l'étude à propos de la plus-value des parcs pour les plans de paysage. Elle montre en quoi les Plans de paysage sont des outils intéressants pour mener des projets de territoires, pour les Parcs (appui et animation de la Charte, sensibilisation du territoire au paysage, etc.) et par les Parcs (pertinence de la structure et des équipes pour mener et accompagner la démarche). Jean-Pierre Thibault, président du collectif des paysages de l'après pétrole, conclut avec l'ambition de créer des Assises nationales des plans de paysage.

## Quelle place pour l'auto-rénovation accompagnée dans l'enjeu de rénovation du bâti dans les Parcs ?

### Synthèse du webinaire du 26 juin 2025

Ce webinaire, en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), présente le contexte actuel de l'auto-rénovation accompagné (ARA), ses possibilités et ses défis pour les territoires. Aujourd'hui, le sujet est reconnu en tant que tel, bien que ce soit encore dans de faibles volumes. Il possède une existence effective, notamment à travers les dispositifs Anah, bien qu'ils soient parfois complexes. Ces dispositifs sont centrés sur la précarité et la grande précarité, néanmoins, cet outil ARA a aussi un intérêt plus large. Il peut être un levier pour la diffusion et la mobilisation d'artisans sur des approches en lien avec le patrimoine et les savoir-faire que les Parcs portent, en particulier sur des actions de sensibilisation (mise en œuvre de matériaux biosourcés ou de techniques et savoir-faire locaux). Il ressort que les démarches collectives et reproductibles sont sans doute plus pertinentes que des entrées au cas par cas pour essaimer cette démarche. Les difficultés rencontrées concernent d'une part, les artisans, qui ne vont pas spontanément vers l'ARA, d'autre

pour des questions d'effectifs ou de savoir-faire, mais aussi sur des questions assurantielles. D'autre part, du point de vue national, les parties prenantes de cette démarche en tant qu'accompagnateurs, peu identifiées. L'ARA pose, de plus, la question de la place de l'architecte et de son implication dans ces dispositifs.

## Soutenir l'innovation territoriale : quelles clés pour financer les Ateliers Hors les Murs

### Synthèse du webinaire du 11 septembre 2025

Ce webinaire porte sur les Ateliers Hors les murs, et plus particulièrement sur les financements mobilisables pour les mener au sein des territoires. Il démarre par une intervention juridique de Maître Florian Ferjoux concernant l'objectif national de Zéro artificialisation nette (ZAN) et son application. Marc Verdier, maître de conférences à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy et membre du Conseil d'Orientation Recherche et Prospective de la FPNRF, affirme ensuite, à l'aide de nombreux exemples, les intérêts des Ateliers hors les murs pour les territoires et la manière dont ces derniers peuvent s'en saisir pour alimenter leurs projets. Deux exemples d'ateliers viennent ensuite illustrer les possibilités de mener à bien ces démarches et leurs financements possibles. Le premier, par le Parc des Boucles de la Seine Normande, est un Atelier "biodiversité" et discute de l'interface entre l'eau et la ville. Le second, par le Parc de la Brenne, est effectué dans le cadre du Plan de paysage L'arbre et la vallée, paysans, habitants, pour un avenir commun. Ce webinaire se termine par la présentation de deux dispositifs de financements à destination des collectivités : la plateforme aides-territoires, par Claire Hollant, chargée de déploiement pour la plateforme Aides territoires, et la dotation aménité rurale par Grégoire Cocheteux, collectivités et biodiversité, FPNRF.

## L'enfance du paysage

### Synthèse du webinaire du 9 octobre 2025

Le cœur de ce webinaire porte sur l'éducation au paysage et des différentes méthodes et outils dont disposent les Parcs pour la développer. Dans un premier temps, Maître Florian Ferjoux, par sa chronique juridique, montre que l'ouverture au public, l'usage et la valorisation d'un monument historique augmentent son intérêt de conservation et sa patrimonialité et rendent donc plus strict sa protection au titre du patrimoine. Olivier Dieltiens, du bureau d'études Novasol Experts, nous parle ensuite de l'importance d'intervenir sur la qualité des sols pour aménager durablement les territoires. Au cœur du sujet, Yassir Yebba, anthropologue de l'alimentation et cuisinier-voyageur, raconte l'importance du paysage dans notre rapport au monde et à notre humanité. Il présente notamment son agence de voyage culinaire à vélo ainsi que de nombreux exemples d'actions menées dans les Parcs, relevés grâce à une enquête auprès des Syndicats mixtes de Parc. Le Pnr de l'Aubrac approfondi ce sujet avec un témoignage sur ses pratiques, et en particulier la mise en œuvre de son dispositif multithématisé "l'école du Parc", à destination des établissements scolaires ou sociaux.

## L'affichage publicitaire dans les Parcs naturels régionaux plus d'un an après la décentralisation

### Synthèse du webinaire du 28 novembre 2025

Ce webinaire est consacré à l'actualité de l'affichage publicitaire et au bilan des avancées sur ce sujet, presque deux ans après sa décentralisation. Dans un premier temps et en guise d'introduction, les chroniques des Parcs se composent de l'actualité juridique, par Maître Florian Ferjoux, concernant la gestion de la ressource en eau, en particulier sur à propos de la mise en avant de l'argument de l'insuffisance de la ressource en eau pour refuser un projet. Ensuite Benjamin Mann, paysagiste-concepteur, nous a présenté « La Vadrouille », un tour de France en vélo à la rencontre de paysagistes qui pratiquent et questionnent le métier. La seconde partie du webinaire entre dans le vif du sujet avec Emilie Vouillement, sous directrice de l'urbanisme réglementaire et des paysages, nous rappelle les objectifs de la décentralisation du pouvoir de police concernant l'affichage publicitaire ainsi que les premiers retours de cette expérience. Jean-Philippe Strebler, juriste urbaniste qualifié, nous rappelle pour finir le cadre réglementaire de

cette compétence décentralisée et rappelle que les élections du printemps 2026 seront une occasion de réexpliquer les enjeux, de rectifier les irrégularités et de mettre en place des stratégies d'intervention.

## L'urbanisme à l'épreuve de l'agrivoltaïsme

### Synthèse du webinaire du 15 décembre 2025

Éric Brua, directeur de la FPNRF introduit ce webinaire en rappelant les enjeux de l'agrivoltaïsme pour les Parcs naturels régionaux, ainsi que les objectifs de la FPNRF d'accompagner les Parcs dans un développement équilibré et positif de ces EnR sur leur territoire. Ces enjeux sont soulignés par le 86<sup>e</sup> signé PAP, présenté par Marc Benoît, membre du collectif Paysages de l'Après pétrole et membre du conseil scientifique du Pnr du Vexin français. Philippe Moutet, responsable énergie, climat et architecture à la FPNRF revient ensuite sur les résultats de l'enquête menée auprès des Parcs sur leur positionnement vis-à-vis de l'agrivoltaïsme. Maître Florian Ferjoux, Grosseau avocats, nous rappelle le cadre juridique depuis la loi d'accélération de 2023 jusqu'aux nouvelles propositions de loi. Puis, Céline Mehl, coordinatrice du pôle photovoltaïque à l'ADEME, présente la méthode d'évaluation des projets agrivoltaïques, développée par l'ADEM à destination de l'ensemble des acteurs impliqués dans le déploiement des projets agrivoltaïques, des développeurs et porteurs de projets jusqu'au services instructeurs. Cette méthode a été pensée collectivement et testée dans les territoires. Pour finir, Sébastien Ackermann, président du bureau d'étude AS DEV Agriculture et solaire, nous apporte le point de vue des développeurs sur le sujet, concernant en particulier l'établissement de règles lisibles, constantes et écrites de la part des territoires.

## Quelle organisation des missions urbanisme, paysage et architecture dans les Parcs naturels régionaux ?

### Synthèse du webinaire du 16 décembre 2025

Ce dernier webinaire de l'année 2025 se déroule comme un temps de travail au sein du réseau des Parcs naturels régionaux, proposé par Romane Girard, chargée de mission urbanisme et paysage au Pnr du Massif des Bauges. Il porte sur l'organisation des missions urbanisme, paysage et architecture, avec en particulier des questions portant sur les moyens humains et financiers, mais aussi les choix effectués par chacun des Parcs concernant les démarches d'accompagnement et d'assistance à maîtrise d'ouvrage envers les communes et EPCI. Ce webinaire est animé par Nicolas Sanaa, responsable aménagement du territoire à la FPNRF, à partir d'un questionnaire envoyé préalablement au réseau. 18 Parcs y ont répondu et chacun d'entre eux est invité à s'exprimer sur les stratégies adoptées dans son service ainsi que les freins qu'il rencontre, mais aussi à questionner les autres Parcs pour s'inspirer de leurs retours d'expérience.

# Séminaire : Les Parcs naturels régionaux littoraux face à la transition, du 25 au 27 mars 2026

Séminaire accueilli par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, co-organisé avec le Parc naturel régional d'Armorique



Semaine du Golfe  
(Hugo Robert, PNRGM)



Bateau au mouillage  
(Benjamin Simon, PNRGM)



Zones aménagées sur le littoral  
(David Lédan, PNRGM)

## PRÉ-PROGRAMME

### Mercredi 25 mars 2026

12h - Accueil des participants et déjeuner sur place pris en charge

13h30 - Début du séminaire

- Introduction du Président du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, Ronan Le Delezir et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France Pascal Duforestel
- Présentation de Fabien Hugault - Tour d'horizon des Parcs naturels régionaux littoraux
- Quels leviers pour les Parcs naturels régionaux pour mener des actions littorales et/ou maritimes : périmètre maritime, convention cadre avec Préfecture maritime, convention avec OFB, mandats (Natura 2000, Réserves...) ?

#### Pause café

Tour des France des diaporamas - Partagez vos actualités en préparant trois slides dans le diaporama au lien suivant : [ICI](#)

19h - Apéro des terroirs (on compte sur votre participation pour nous régaler avec une spécialité de votre région) suivi du dîner

### Jeudi 26 mars 2026

9h - Début de la deuxième journée

Gouvernance des territoires maritimes

- la place des PNRs au sein de ses partenaires (Etat, Parcs naturels marins, Office Français de la Biodiversité, EPCI, Département, Conservatoire du Littoral...)
- Aires Marines Protégées : quels mandats en biodiversité et quelles actions pour les PNRs ?
- Les moyens nécessaires pour mener des actions en mer : humains, matériels, financiers.

#### Pause café

Evolution du littoral - Quelle politique des PNRs dans un contexte d'adaptation au changement climatique ?

- 40 ans de Loi Littoral. Et demain ? Quels aménagements dans les PNRs ?
- Observatoire photographique
- Les paysages sous-marins comme outils de sensibilisation

13h - Déjeuner

14h / 18h - Sortie terrain à préciser

Dîner

**Vendredi 27 mars**

**9h - Début de la dernière journée**

- Fréquentation et capacité d'accueil sur le littoral et en mer : quels enjeux et solutions dans les Parcs naturels régionaux ? Lien avec d'autres labellisations type Grand site

**Pause café**

- Quels liens entre les Parcs naturels régionaux et les acteurs économiques de la mer : pêche, conchyliculture, ports, nautisme, tourisme... ?
- Quelles attentes et besoins vis-à-vis du réseau ?

**13h - Déjeuner sur place**

**Informations pratiques :**

Le séminaire se tiendra au Golfe Hôtel, 91 Rue Winston Churchill, 56000 Vannes.

Les repas et l'hébergement sont également prévus au Golfe Hôtel.

**Contacts :**

- **Anna Capietto**, biodiversité et programme Life Marha, Parc d'Armorique, [anna.capietto@pnr-armorique.fr](mailto:anna.capietto@pnr-armorique.fr)
- **Dominique Vespuce**, assistance FPNRF, [dvespuce@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:dvespuce@parcs-naturels-regionaux.fr)
- **Ronan Pasco**, Directeur adjoint technique. Responsable du pôle Mer, Littoral et Biodiversité Parc du Golfe du Morbihan, [ronan.pasco@golfe-morbihan.bzh](mailto:ronan.pasco@golfe-morbihan.bzh)
- **Nicolas Sanaa**, aménagement du territoire FPNRF : [nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr) Tél. 06 99 94 42 42



Parcs  
naturels  
régionaux  
de France



Parc  
naturel  
régional  
du Golfe  
du Morbihan



Parc  
naturel  
régional  
d'Armorique  
Park an Arvorig

# "Aller sur le terrain pour penser le paysage"

Discussion entre Lise Vauvert, paysagiste au Parc naturel régional d'Armorique et Nicolas Sanaa, aménagement du territoire FPNRF

Lise Vauvert, paysagiste au Parc naturel régional d'Armorique depuis plus de dix ans, revient sur son parcours et sur la manière dont le paysage devient un levier discret mais puissant plan d'action territoriale. Une conversation franche et passionnée pour le Lien Paysage, urbanisme et architecture.

## Une approche territoriale du paysage

Ce n'était pas écrit d'avance. Lise Vauvert commence ses études en biologie, avant de bifurquer vers le paysage et d'intégrer l'école d'Angers, où elle choisit la spécialisation « ingénierie des territoires ». Très vite, ce n'est pas la maîtrise d'œuvre qui la captive, mais le lien au territoire, aux élus et aux dynamiques de long terme.

Cette double culture, scientifique et paysagère, trouve un terrain d'expression idéal lorsqu'elle rejoint, en 2011, le Parc naturel régional d'Armorique. À l'époque, le poste de paysagiste n'existe pas encore. Les élus le créent à la faveur d'un programme Interreg, avec la conviction qu'il faut aborder le paysage non comme une image figée, mais comme la traduction sensible et vivante d'un projet local.

## Un métier d'interface

Ses missions sont nombreuses : accompagnement de communes, animation d'ateliers de terrain, suivi de projets d'aménagement, contributions aux documents d'urbanisme... À cette action réactive s'ajoute une démarche d'expérimentation : comment impulser des sujets innovants à partir de la charte du Parc, des attentes des élus, ou d'opportunités locales ? Le paysage, ici, n'est pas une fin en soi, mais une entrée. « Ce n'est pas hors-sol, insiste-t-elle. On essaie toujours d'arrimer notre action à des projets existants. »

Lise Vauvert porte également l'observatoire photographique du paysage, actif depuis 1997. Un outil essentiel, à ses yeux, pour construire une culture territoriale partagée : "C'est à la fois un outil de suivi, de sensibilisation, d'animation... En Bretagne, il y a une vraie appropriation de ces démarches et un réseau actif."

## Commana, laboratoire rural

Parmi les exemples emblématiques, elle cite certains projets menés sur la commune de Commana : atelier paysage et urbanisme, atelier étudiants en architecture, et plus récemment la création d'un hameau léger. Cette commune des monts d'Arrée, a été confrontée, il y a quelques années, à la fermeture de son collège et à la disparition de commerces.

Dans un objectif de redynamisation de la commune, avec l'appui de l'association Hameaux Légers, la mairie y développe une alternative aux lotissements classiques : habitat démontable, bail emphytéotique, implication des futurs habitants dans la vie locale. Le Parc n'est pas à l'origine du projet, mais joue un rôle de relais et de diffusion. « C'est intéressant aussi de valoriser ce qui se fait sans nous », note-t-elle.

## Des paysages sous la mer

Autre chantier émergent : les paysages sous-marins. À l'initiative de plusieurs acteurs bretons, un travail de recherche porté par l'Université Rennes 2 est en cours pour caractériser ces paysages invisibles, mais essentiels, écologiquement, culturellement et symboliquement. Il associe plusieurs acteurs bretons, dont le Parc d'Armorique. Les parcs bretons collaborent sur le sujet : après un premier concours photo organisé dans le Golfe du Morbihan en 2024, c'est en Armorique, que l'édition 2025 a lieu, permettant de documenter ces milieux méconnus.

## **L'urbanisme à hauteur d'homme**

À la question des avis rendus par le Parc sur les documents d'urbanisme, Lise Vauvert répond avec lucidité : " C'est très politique. Il faut éviter d'arriver à la fin comme un donneur de leçon." Elle défend une approche fondée sur le dialogue et l'anticipation. L'exemple des ateliers organisés sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) est parlant : visites de terrain, lectures de paysage, maquettes en bois pour simuler les volumes... On s'éloigne du jargon, on revient au concret. " C'est là qu'on peut réellement accompagner les élus."

## **Une culture du projet collectif**

Travailler dans un Parc naturel régional, c'est aussi faire partie d'un collectif : géologue, médiateurs, chargés de mission biodiversité, patrimoine, agriculture ou tourisme. "La pluridisciplinarité n'est pas un mythe ", sourit-elle. Et c'est cette capacité à faire dialoguer les expertises, à mettre en lien les acteurs, qui fait, selon elle, la plus-value des Parcs naturels régionaux dans l'aménagement du territoire.

## **"On n'est pas là pour imposer, mais pour faire ensemble."**

Connaissance fine du territoire, présence de terrain, capacité à faire réseau et à proposer une vision transversale : voilà, pour Lise Vauvert, ce que les Parcs peuvent offrir. Une manière de réconcilier paysage, urbanisme et habitants, loin des normes désincarnées. En un mot : une politique du cadre de vie, les bottes aux pieds.

# L'espace public : l'exemplarité du Parc du Morvan

## Réhabilitation environnementale et paysagère de la traversée de bourg, Commune de Blanot

Par Olivier Thiébaut, chargé de mission paysage et urbanisme au Parc naturel régional du Morvan

### La parole du maire, Patrice Dorménil

*“Ce projet a permis d’aménager des espaces publics en tenant compte des réalités actuelles de notre société et du monde. Les collectivités publiques doivent être exemplaires pour protéger notre biodiversité et notre patrimoine naturel, tout en sensibilisant les jeunes générations sur la nécessité de préserver cet héritage. La participation des associations et des habitants est cruciale pour une démocratie de proximité qui permet de s’approprier et de construire ensemble ces initiatives. Il est également essentiel d’adapter les espaces publics aux changements climatiques en créant des îlots de fraîcheur et en renaturant les sols pour que les habitants et visiteurs se sentent bien. Ce projet a été soutenu par le CAUE, le PNRM, ainsi que par la Région et le Département.”*



### Genèse du projet : la nécessité du temps long

En 2018-2019, la commune avait envisagé un aménagement centré exclusivement sur le bourg et les bords de rue dans un objectif de sécurité routière par des aménagements de voiries (dos d’âne, chicane) et d’embellissement par des plantations horticoles. Un diagnostic réalisé par le CAUE de Côte d’Or avait fait ressortir les espaces publics à enjeux, proposé des actions de renaturation et donné une approche budgétaire.

En 2020, suite aux élections municipales, la nouvelle équipe fixe de nouveaux objectifs environnementaux, étendus au hameau principal de Jonchères :

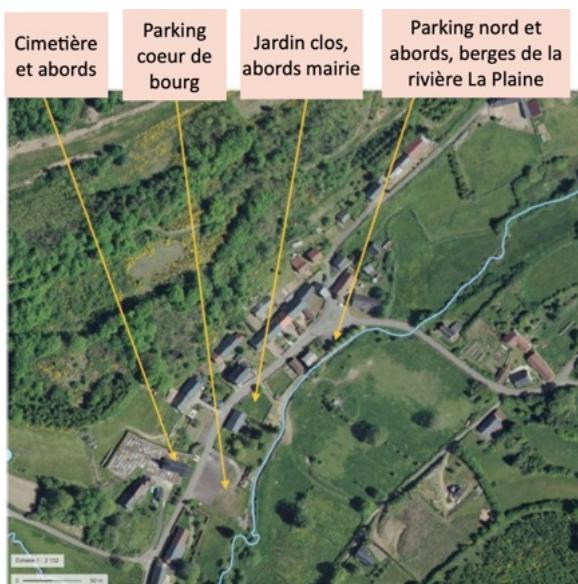
- Environnemental : mettre en valeur la biodiversité locale et la préserver.
- Paysager : embellir par fleurissement et des aménagements qualitatifs.
- Pédagogique : informer et sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.
- Adaptation des espaces publics au changement climatique : réduire les îlots de chaleur.
- Préservation du patrimoine : le mettre en valeur.
- Participatif avec une implication des habitants dans la construction du projet.
- Économique par le recours aux entreprises et artisans locaux.

### Une ingénierie en accompagnement de projet

Le diagnostic du CAUE et l’appui du PNR du Morvan ont permis l’expression de ces enjeux, à une échelle plus globale du bourg, l’identification des espaces à enjeux, et l’ébauche de premières orientations d’aménagement assorties de références. Par la suite, une mission de maîtrise d’œuvre est confiée à un paysagiste concepteur, associé à un botaniste naturaliste pour la renaturation et la valorisation des espaces anthropisés.

Le financement de cette mission a bénéficié du contrat Espaces Naturels Ordinaires et Remarquables (ENOR) de la Région Bourgogne Franche-Comté (direction de la Biodiversité). Ce dispositif, par l’éligibilité des dépenses et les objectifs affectés, oriente le projet et conforte la philosophie de la commune.

## Les lignes directrices du projet d'aménagement



La biodiversité locale est bien établie sur la rive gauche de la rivière La Plaine (dont des espèces remarquables : castor, agrion bleu, rainette, chabot, cuivré écarlate), et très appauvrie sur la rive droite. Les aménagements visent à créer un gradient et une connexion entre la rive droite et la rive gauche.

Ce gradient de biodiversité s'appuie en partie sur un embellissement par des fleurs sauvages du Morvan et des variétés horticoles. La réussite de son installation réside dans l'implication des élus, des habitants et de l'agent communal dans la démarche participative du projet : présentation de l'avant-projet et du projet aux habitants et associations, journées de formation à l'identification de la flore, création d'un herbier communal.

C'est dans les détails que se tiennent les réussites du projet, comme la définition avec les élus de la palette végétale des pieds de murs et des entrées des propriétés.



**Avant/Après :** Délimitation de la voirie par des pavés de granit. Végétalisation des pieds de murs en flore sauvage Végétal Local, ardoises gravées pour la dénomination



**Rue principale de Blanot :** végétalisation des pieds de murs et des entrées de propriétés



**Avant/Après :** dans l'ancienne cour d'école devant la mairie, création d'un jardin pédagogique dans des carrés dédiés à la flore sauvage du Morvan, comestible, médicinale et favorable aux insectes. Installation de mobilier (pergola pour plantes grimpantes, table, banc, jeu de quille). Plantation d'un tilleul.



**Avant/Après :** désimpermabilisation partielle du parking enrobée à vocation technique (zone de tri) et création d'une noue végétalisée. Plantation d'un verger de sauvegarde fleuri en fond de parking (variétés anciennes et rustiques). Création de mobilier bois en douglas local : abribus boite à livre avec cuve de récupération des eaux de pluie, dissimulation des bacs de tri, panneau patrimoine local.



Platelage le long de la rivière et panneau pédagogique sur les espèces remarquables locales

## Clés de réussite

- **Volonté politique** : une équipe municipale très attachée à la préservation de son environnement, de sa faune et de sa flore, soucieuse des évolutions climatiques. Une volonté d'un projet axé sur la biodiversité locale, la problématique de l'eau, le bien-être des habitants et des visiteurs face aux évolutions climatiques, la nécessaire information et sensibilisation des générations actuelles et futures à la préservation de l'environnement.
- **Montée en compétence** : formation à la reconnaissance des fleurs dès la levée des semis (stade plantule), formation du cantonnier, journées participatives de plantations, de semis et de suivi.
- **Finesse des interventions** : suivi de chantier régulier et précis, sélection et désherbage des végétaux au fur et à mesure de leur croissance, adaptation des plantations, regarnissage.
- **Temps adapté** au cycle végétatif des plantes mises en place.

## Économie du projet

Volonté de travailler avec les entreprises locales :

- Paysagiste concepteur (Atelier du Bocage), Montceau les Mines : 73 km
- Terrassement (GTPM G GERVAIS), Saint-Martin-de-la-Mer : 11 km
- Renaturalation locale (SILENES Graines du Morvan) – Saulieu : 15 km
- Fleurissement paysager (CHAPEY), Blanzy : 68 km
- Verger conservatoire (GERARD), Avallon : 54 km
- Mobilier bois (Scierie CAPITAIN), Champeau-en-Morvan : 22 km
- Panneaux pédagogiques (Pic Bois), Vosges : 212 km

Plan de financement

- **Phase étude : 11 895 € HT** (subvention Région dispositif ENOR 80 % ; autofinancement communal 20 %)
- **Phase travaux : 95 000 € HT** (subvention Région dispositif ENOR 50 % ; subvention Département Côte d'Or 30 % ; autofinancement communal 20 %)

L'exemplarité de ce projet est reconnu dans le cadre des rendez-vous de la valorisation paysagère (CAUE, 2025) et le Colloque de l'ADEME (2025)

Crédits photos : PNRM ; Commune de Blanot - Août 2025

# Intégrer les éléments relatifs à l'agrivoltaïsme dans la Charte de Parc, exemple du Vexin français

Le sujet du développement des énergies renouvelables, et en particulier celui de l'agrivoltaïsme est majeur dans l'actualité des Parcs naturels régionaux. Le Parc du Vexin Français développe ainsi des éléments de planification à ce propos au sein de sa Charte de Parc.

## 1 - Rapport de Charte

Orientation 9 : Promouvoir l'efficacité énergétique, développer les énergies renouvelables et viser la neutralité carbone

Mesure 9-2 : Expérimenter et promouvoir les ressources énergétiques renouvelables et mesures de neutralité carbone adaptées au territoire

### Contexte de la mesure :

(...) L'agrivoltaïsme, filière émergente récemment définie par la Loi relative à l'accélération des énergies renouvelables ouvre un nouveau potentiel en dehors des espaces bâtis et artificialisés. Cette filière est encore en cours d'expérimentation et pourrait, si les plus-values agricoles sont vérifiées et contrôlables dans la durée, présenter un potentiel intéressant, même si elle devra se limiter aux seuls espaces de très faible sensibilité paysagère et garantir l'absence d'impacts sur la faune des espaces agricoles. Les premiers retours d'expérimentations en grandes cultures indiquent une production moyenne de l'ordre d'1GWh/an par hectare. (...)

### **Disposition 9-2-1 : Mettre en œuvre la stratégie de développement des énergies renouvelables Horizon 2040**

(...) A l'horizon de la Charte 2040, une production annuelle de l'ordre de 250 à 300 GWh semble envisageable en s'appuyant sur les filières existantes et matures (solaire en toitures et espaces artificialisés, biomasse, géothermie ...). Cette production pourrait éventuellement être doublée en mobilisant des filières émergentes sous réserve de confirmation de leur pertinence (agrivoltaïsme, valorisation de chaleur fatale ...). Un objectif de production locale (donc renouvelable) correspondant à 40% des consommations énergétiques à l'horizon 2040 est donc atteignable, ce qui permet de fixer une ambition à la hauteur des enjeux climatiques tout en restant dans les limites de ce que permettent les ressources et les enjeux patrimoniaux du territoire. Rien ne fait obstacle à ce que cette production atteigne 100% de la consommation du territoire à l'échéance de la Charte. En tout état de cause, s'il doit œuvrer pour réduire sa dépendance énergétique et tendre vers une certaine autonomie (celle-ci étant entendue au sens de la recherche d'un équilibre entre consommation locale et production locale, dans un souci de solidarité et d'interconnexion avec les territoires voisins et le réseau énergétique européen), le territoire n'a pas vocation à produire plus d'énergie que ce qu'il consomme, la préservation des patrimoines paysagers, culturels et naturels restant prioritaires.

### **Disposition 9-2-2 : Encourager le développement de l'énergie solaire**

(...) A la différence des installations photovoltaïques au sol visées ci-dessus, les installations agrivoltaïques telles que définies par l'article L. 31436 du code de l'énergie (installations permettant un double usage agricole et énergétique, le second apportant une plus-value avérée au premier) peuvent être autorisées dans les espaces agricoles, uniquement en dehors des zones de grande sensibilité paysagère, des sites classés, des réservoirs de biodiversité et des milieux naturels et semi-naturels, sous réserve que les expérimentations en cours au niveau national confirment le bien-fondé de cette filière et notamment la capacité de concilier production d'électricité et amélioration des productions agricoles, sous réserve également de l'absence d'impact sur les espèces sensibles fréquentant les espaces cultivés (par exemple chiroptères, busards, oiseaux nénètes

...) et sous réserve d'impact très limité sur le grand paysage. Les autorités compétentes pour délivrer les autorisations requises devront veiller à ce que ces éventuelles installations agrivoltaïques garantissent la priorité donnée à la production agricole et que la présence des capteurs solaires apporte des gains effectifs aux cultures. Elles devront également être ouvertes à l'investissement local et favoriser le partage de la valeur, ces installations n'ayant en effet pas vocation à être autorisées sur toutes les exploitations agricoles du territoire (exclusion des secteurs sensibles sur le plan du paysage et de la biodiversité cités ci-dessus). Elles devront enfin veiller à l'impact sur les sols et à la réversibilité des installations (démantèlement, recyclage), les installations agrivoltaïques n'étant pas considérées comme une artificialisation au sens de la Loi Climat Résilience. L'agrivoltaïsme peut être mobilisé pour soutenir le développement de la diversification au travers de filières telles que l'élevage, le maraîchage et l'arboriculture, notamment dans le cadre du développement des ceintures vertes.

## 2 - Fascicule Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)

### **Espaces naturels, agricoles et forestiers**

(...) La sensibilité paysagère de ces espaces ouverts doit être regardée de façon hiérarchisée selon la fréquentation de l'espace, notamment les axes de déplacement dont l'usage formate l'image perçue du territoire. Parmi ces espaces ouverts, les plus sensibles (voir plan du Parc) doivent être strictement préservés de tout mitage et de toute modification visible. Ils n'ont pas vocation à recevoir de nouvelles infrastructures de transport énergétique en superstructure, ni de constructions, ni d'obstacles à la vue ou perturbation de leur caractère ouvert et exclusivement cultivé (...) – (P 117)

(...) Au sein des espaces cultivés ouverts et en dehors des espaces les plus sensibles, la préservation des caractéristiques paysagères doit également rester la règle. Des évolutions et transformations paysagères sont toutefois envisageables dans ces espaces de moindre sensibilité pour répondre à des besoins du territoire, notamment dans le cadre de la transition écologique et énergétique. (...) – (P 120)

(...) De même, l'agrivoltaïsme qui permet de concilier une double production agricole et énergétique (la seconde apportant une plus-value avérée à la première) ne doit être envisagé que sous réserve d'impact très limité sur le grand paysage, en dehors des zones de grande sensibilité paysagère, des sites classés, des réservoirs de biodiversité notamment. Afin de limiter l'impact et la perception d'aplats de capteurs, les surfaces concernées devront être limitées (pas plus de quelques hectares d'un seul tenant), éviter les pentes exposées aux vues dominantes (pas de surplomb lointain), être adossées à des structures paysagères verticales existantes (lisières boisées par exemple) ou créées à l'occasion (haies d'arbres et arbustes en périphérie). Les éventuelles clôtures devront être transparentes tant pour le paysage (intégrées à la végétation périphérique) que la biodiversité (passage de la petite faune). (...) – (P 121)

## 3 - Plan de Parc

### Zones de grande sensibilité paysagère

- > ces zones couvrent environ 50% de la surface agricole (SAU) du territoire, qui représente elle-même 65% du territoire.
- > Toute installation agrivoltaïque y est proscrite (Cf OQP P 117).

# Quand l'enseignement supérieur rencontre les territoires

## Déjà 20 ans d'aventure humaine et pédagogique avec les ateliers hors les murs

Par Bastien Galant, chargé de mission enseignement supérieur et territoire, FPNRF

À l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy, deux journées d'étude sont revenues sur les enseignements des *Ateliers hors les murs* après deux décennies « d'aventures humaines et pédagogiques » dans les Parcs naturels régionaux.

En 20 ans, les ateliers ont connu plusieurs évolutions majeures : d'abord centrés sur l'architecture, ils se sont progressivement ouverts à la pluridisciplinarité en associant des formations toujours plus diverses, avant d'apporter un éclairage spécifique aux enjeux de biodiversité.

Ils préconisent désormais d'associer au moins deux écoles ou universités de disciplines différentes pour réfléchir à l'avenir d'un village ou d'une petite ville, dans un Parc naturel régional ou un Parc national. Grâce à un séjour immersif d'une semaine, les étudiants découvrent le territoire et rencontrent les acteurs locaux, avant de préfigurer un diagnostic, des pistes de projet et des recommandations à leur attention.

Aujourd'hui, en tant que dispositif national porté par la Fédération des Parcs naturels régionaux, les ateliers proposent aux territoires un regard nouveau d'étudiants selon deux volets, pour questionner les enjeux de qualité du cadre de vie et d'attractivité des centre-bourgs, ou bien la place de la biodiversité dans le projet de territoire, avec le soutien du ministère de la Transition écologique, le ministère de la Culture et l'Office français de la biodiversité.

Les 11 et 12 décembre 2025, enseignants, étudiants, chercheurs, élus, agents des collectivités et partenaires ont alors débattu des fondements qui font des *Ateliers hors les murs* une démarche exemplaire :

1. Ces ateliers encouragent le croisement des regards sur un même sujet, entre des étudiants, élus et professionnels, entre des formations de disciplines différentes, entre des problématiques ancrées localement et des situations extra-régionales comparables, pour appréhender la complexité des territoires ;
2. Ils invitent à mettre en récit les idées et les réalités, afin de rendre désirables l'avenir tout comme les questions de la prospective territoriale.
3. Leurs résultats nourrissent les politiques publiques à partir d'analyses fines et situées, replaçant les territoires ruraux comme un objet d'étude et d'intérêt pour le monde académique.

Ces bienfaits ouvrent certes la voie à d'autres partenariats possibles entre l'enseignement supérieur et les collectivités, néanmoins ces rencontres ont aussi témoigné de la fragilité institutionnelle du dispositif et d'un « plafond de verre » à dépasser, tel que l'évoquait Zélie Potel.

Les quelque 90 leçons issues des ateliers menés depuis 2005 devront ainsi continuer d'être racontées, cela dans l'intérêt d'une ingénierie formée au plus proche des collectivités et d'une action territoriale éclairée.

# 20 ans

## Ateliers hors les murs



Avec le soutien financier de



- Ateliers hors les murs d'architecture de l'ENSAN depuis 2005
- Ateliers hors les murs pluridisciplinaires depuis 2017
- Ateliers hors les murs biodiversité depuis 2024

### Pour aller plus loin :

Journées d'étude "20 ans d'ateliers hors les murs" : [ICI](#)

Chronique "Pour une éthique d'atelier dans la diversité des paysages des PNR" : [ICI](#)

Consultez l'appel à manifestation d'intérêt : [ICI](#)

## Un pas de côté sur l'avenir des ateliers hors les murs

Par Zélie Potel, en stage pour la valorisation des ateliers hors les murs, FPNRF

Nous sommes réunis aujourd’hui dans le cadre de ces journées d’études afin de discuter des perspectives après 20 ans d’ateliers hors les murs. Je ne travaille cependant sur ce sujet que depuis 6 mois. Pour comprendre ce qu’implique 20 ans d’existence des ateliers, j’ai cherché ce qu’on en disait il y a quelques années. Je travaille aujourd’hui sur la valorisation du dispositif, mais cette ambition n’est pas nouvelle. Il y a quelques années, un premier travail de capitalisation des résultats a été mené. Ces éléments ont été regroupés dans un carnet de route. Ce carnet de route est ouvert par un mot de Philippe Gamen, Président de Parc du Massif des Bauges et Président délégué de la Fédération des Parcs notamment. Dans ce mot d’introduction, il évoque en ce qui concerne les ateliers, « un plafond de verre qui est atteint, tant au plan politique que financier ». Ces mots m’ont interrogé parce qu’aujourd’hui, tant sur la question de l’institutionnalisation du dispositif que sur sa pérennisation financière, ce plafond de verre est toujours là.

Dans ce cadre, ces journées d’études apparaissent comme une perspective réjouissante, l’occasion de créer une émulation, une réflexion collective, d’explorer des pistes pour peut-être comprendre cette limite mais surtout la dépasser.

20 ans d’ateliers c’est d’abord une dizaine d’années d’ateliers sur l’architecture. Forts de la réussite de ces premiers ateliers, l’ouverture se fait à la pluridisciplinarité, avec un appui renforcé de la Fédération des Parcs naturels régionaux à partir de 2017. Depuis, une soixantaine d’ateliers ont complété le panel, ne faisant que renforcer la valeur de la démarche.

Dans ce cadre, depuis 6 mois que je travaille sur la valorisation du dispositif, j’ai été amené à recueillir de nombreux témoignages et retours d’expériences. De ces retours, j’ai observé certaines constantes. D’une part, un projet reposant sur trois principes simples : pluridisciplinarité, ruralité et immersion, crée une pluralité très importante de parcours et d’expériences sensibles, en termes de trajectoires pour les étudiant.es, sur l’intégration des résultats aux projets des territoires ou encore sur l’influence des interventions étudiantes sur les élu.es et acteurs et actrices du terrain. De ces différentes trajectoires cependant, la constante tient à la conviction partagée de l’intérêt de la démarche. Comme l’exprime très clairement Manon Destruelle, cheffe de projet aménagement du territoire à la mairie de Bourg-Saint-Maurice – Les Arcs, « la plus-value de ce type d’atelier est double : pour les collectivités, c’est une bouffée d’air frais, une ouverture d’esprit nécessaire, de nouvelles idées ; pour les étudiants, c’est une mise en situation professionnelle avec une vraie commande et un sujet à travailler dans un temps imparti. La relation directe aux agents publics et aux élus est un vrai avantage pour les étudiants ». Un fil conducteur s’impose : la démarche crée les conditions d’un dialogue qu’un bureau d’études ne peut pas susciter de la même manière, parce qu’elle repose sur du temps, de l’écoute et de la présence physique sur le terrain.

Ce qui ressort des retours que j’ai pu recueillir, c’est donc que l’atelier hors les murs est un outil profondément relationnel. Il repose sur des rencontres : rencontre entre disciplines, entre écoles, entre étudiants et élus, entre expertise et vécu local. Et à chaque fois que cette rencontre a lieu, elle crée quelque chose, une mise en mouvement, un déplacement du regard, un début de projet, parfois même un changement de trajectoire personnelle.

Des étudiantes et étudiants, après une immersion, ont pu découvrir une certaine vocation. C’est le cas d’une étudiante après un atelier dans le Doubs-Horloger, qui a complété son expérience d’atelier avec un stage puis un mémoire. D’autres qui ont découvert la ruralité comme un espace professionnel possible. Des élu.es qui ont repris des éléments du diagnostic pour nourrir leur PLU, leur stratégie Petites Villes de Demain ou leurs projets d’aménagement. Des habitantes et habitants dont les perspectives ont pu être modifiées par la tenue de l’atelier. Ces multiples expériences sont l’illustration d’un certain changement de paradigme qu’ont représenté les ateliers hors les murs dans le paysage pédagogique. Ce nouveau paradigme s’incarne dans un nouveau regard porté à la

ruralité par l'enseignement supérieur qui se fonde dans le cas des ateliers sur une volonté de venir en renfort du projet local. Celui-ci est construit à partir du territoire lui-même, de son identité, de ses ressources et de ses habitants. Il ne s'agit pas seulement de réaliser des aménagements, mais de faire émerger un développement localisé, durable et autonome, fondé sur :

- la valorisation du patrimoine naturel, culturel et productif du lieu ;
- la participation des habitants ;
- une vision du territoire comme un bien commun à soigner et à faire prospérer ;
- un développement qui renforce la qualité de vie et l'autonomie du territoire plutôt que de dépendre de modèles imposés de l'extérieur.

Si les ateliers hors les murs s'inscrivent ainsi pleinement dans la logique du projet local, un projet enraciné dans les territoires, construit avec leurs habitants et orienté vers leur autonomie, ils se heurtent pourtant, malgré cette cohérence et cette pertinence, à une limite récurrente. C'est ce décalage entre la force de la démarche sur le terrain et la difficulté à la faire reconnaître plus largement qui fait émerger ce plafond de verre que j'évoquais.

Il me semble qu'il n'est pas le fait de ces personnes convaincues sur le terrain ni des personnes réunies aujourd'hui mais bien de l'incapacité à parler aux absents, que la démarche n'atteint ou ne touche pas. Il y a une responsabilité collective à faire connaître le dispositif et à valoriser la spécificité et l'intérêt de la démarche.

Et la richesse des ateliers, paradoxalement, peut aussi expliquer en partie le plafond de verre. Parce qu'une démarche qui produit des effets aussi divers est difficile à faire rentrer dans les cases institutionnelles. Elle ne ressemble pas tout à fait à un module pédagogique classique ; pas tout à fait à une étude de territoire ; pas tout à fait à un dispositif d'ingénierie. Elle se situe entre les mondes, entre les disciplines, entre les échelles, et c'est aussi cela qui peut la rendre difficile à saisir pour celles et ceux qui la découvrent de l'extérieur.

C'est peut-être là qu'il faut situer l'enjeu : comment raconter, comment rendre lisible une démarche qui tire justement sa force de sa capacité à être multiple ? Comment convaincre un ministère de l'Enseignement supérieur, ou une école encore absente, de s'engager, quand l'objet n'est ni totalement académique, ni totalement opérationnel ? Et surtout, comment réussir à partager la vision que nous partageons aujourd'hui d'un dispositif dont les enjeux sont primordiaux ?

Ces questions ne sont pas nouvelles, mais elles restent d'actualité vingt ans après les premiers ateliers. Et c'est un signal, **les preuves existent, le besoin existe, les effets sont là mais il manque une reconnaissance qui dépasse le cercle des convaincus.**

C'est pour cela que le cœur de notre responsabilité collective est aujourd'hui la diffusion. Faire connaître, rendre visible, donner envie. Non pas simplement pour augmenter le nombre d'ateliers mais pour ouvrir davantage, pour diversifier, pour permettre à des écoles, à des territoires, à des disciplines encore absentes de se saisir de cet outil.

Les derniers développements vont d'ailleurs dans ce sens : le marquage atelier hors les murs, l'accompagnement renforcé de la Fédération, l'intégration du volet biodiversité... Tout cela montre que le dispositif évolue, s'adapte, suit les enjeux contemporains.

Il reste cependant un pas à franchir, celui de la reconnaissance nationale. Parce qu'à partir du moment où l'on touche à l'ingénierie territoriale, à la formation des futurs professionnels, et aux défis des transitions écologiques et sociales, l'appui de l'enseignement supérieur devient déterminant pour sécuriser la démarche et s'assurer de disposer des moyens nécessaires pour le futur des ateliers.

Les ateliers hors les murs ne manquent pas de preuves. Ils ne manquent pas d'arguments. Ils ne manquent pas non plus d'acteurs engagés. **Ce qui est attendu aujourd'hui, c'est un passage à une autre échelle de reconnaissance.**

Si ces journées d'étude ont un rôle à jouer, c'est bien celui-là : permettre de dépasser ce plafond de verre en rendant visible ce que nous savons toutes et tous ici, mais que beaucoup ignorent encore. Le défi des prochaines années sera de les faire entendre, plus loin que nos propres cercles, pour que cette démarche, déjà solide, devienne indispensable.

### Pour aller plus loin :

Retours d'expérience : le carnet de route des 30 premiers ateliers hors les murs (2022) : [ICI](#)  
En route ? Le guide des ateliers hors les murs (2025) : [ICI](#)

# La plus-value des Parcs naturels régionaux dans la mise en œuvre des Plans de Paysage

Étude, février 2026 : [ici](#)

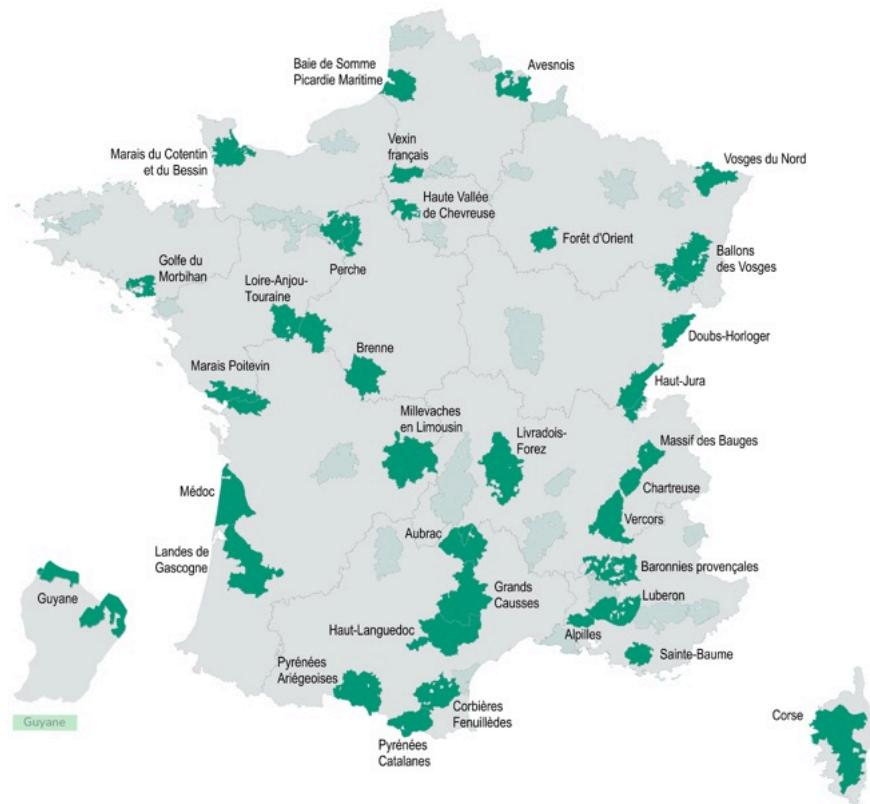
Par Estelle Carlier, paysagiste conceptrice et docteure en sciences territoriales

## Contexte de l'étude et méthodologie

Avec les Observatoires Photographiques (OPP) et les Atlas, les Plans de paysages font partie des outils opérationnels permettant au paysage de prendre part au projet local et de participer concrètement à la connaissance et à l'amélioration du cadre de vie. Depuis 2013, les Plans de paysages sont au cœur de la politique française des paysages. Ils ont pour objectif de « définir un projet de territoire par le prisme intégrateur du paysage » en considérant que celui-ci est dynamique, transversal et en lien avec les pratiques territoriales. Le paysage ne doit ainsi pas être abordé en tant que tel mais en lien avec l'ensemble des composantes du projet de territoire à savoir l'alimentation, l'habitation, la mobilité, la gestion des ressources naturelles, etc. Pour répondre à ces enjeux interdisciplinaires, le Plan de paysage est un outil qui se veut participatif, avec une attention forte portée sur la gouvernance afin d'impliquer un maximum d'acteurs et d'habitants.

Au sein des Parcs naturels régionaux, le paysage se définit comme un préambule autant qu'une résultante du projet local. En 2023, trois Parcs ont été lauréats de l'appel à projet et sept autres territoires se situent au sein d'un Parc, ce qui prouve l'intérêt que le réseau porte à ce sujet. L'enjeu pour le réseau des Parcs est donc bien de s'approprier les Plans de paysage pour en faire des outils efficaces au service du projet local. Pour cela, il semble essentiel aujourd'hui de questionner les Plans de paysage déjà portés par les Parcs, de relever les bonnes pratiques, les retours d'expériences mais aussi les freins rencontrés à chacune des étapes de diagnostic, formulation des objectifs de qualité paysagère et de mise en œuvre d'un programme d'action. Poser la question de l'efficacité des Plans de paysages au sein des Parcs naturels régionaux permettra en outre de mettre en avant la plus-value de ces territoires spécifiques par rapport au reste du territoire national. Cette étude présente donc un intérêt pour apporter un regard complémentaire aux réflexions en cours à propos de la nécessité d'un maillage national des Plans de paysage.

Afin de répondre aux objectifs de cette étude, une enquête qualitative a été menée grâce à un questionnaire co-construit entre les chargés de mission de la Fédération des Parcs et la paysagiste-concepteur en charge de l'étude. Les réunions du comité de suivi, composé des chargés de mission des Parcs volontaires, de l'Office français de la Biodiversité pour le volet biodiversité et de l'Agence de la transition écologique pour le volet énergie, ont ainsi permis d'approfondir et de préciser le questionnaire.



L'enquête, composée d'une dizaine de questions, pour la majorité ouvertes, a ensuite été diffusée aux Syndicats Mixtes de Parcs. Les réponses ont fait l'objet d'une analyse qualitative et d'une mise en tendance afin de mettre en exergue les principaux enjeux liés à la mise en œuvre de Plans de paysage au sein des Parcs naturels régionaux. La mise en tendance des résultats permet de dégager des pistes de réflexions pour mettre en valeur les actions des Parcs naturels régionaux en faveur des paysages de qualité et pour améliorer l'efficacité de ces actions par la compréhension collective des freins existants et des solutions d'ores et déjà mises en œuvre.

Une enquête complémentaire a été menée auprès cinq Parcs afin d'appuyer les propos par des exemples concrets et inspirants. Ainsi, les Parcs naturels régionaux de la Brenne, des Ballons des Vosges, des Landes de Gascogne, de la Haute-Vallée de Chevreuse et du Golfe du Morbihan, ont été collectivement choisis dans cet objectif, donnant lieu à des entretiens individuels avec les personnes en charge des Plans de paysage.

Au total, 35 Parcs ont répondu au questionnaire, 74% des répondants étant des chargés de mission paysage ou des responsables de pôles. De plus, 69% d'entre eux portent ou ont pour objectif de porter des Plans de paysage dans les prochaines années.

## Principaux résultats

- **Le rôle du paysage pour les Parcs**

Le paysage est une préoccupation centrale pour les Parcs qui le considèrent à la fois comme une ressource à préserver et un outil de projet. En effet, le paysage est transversal et touche donc l'ensemble des thématiques du projet local. Sa capacité à toucher les populations par leur attachement au territoire est un outil de dialogue et un levier d'actions. Les Parcs s'approprient cet outil et le mettent en œuvre en fonction de leurs enjeux transversaux, qui peuvent y associer des thématiques diverses telles que les sites remarquables, l'aménagement, le climat ou encore l'énergie. Ainsi, il n'existe pas de Plans de paysage « type », mais seulement des démarches au service de projets de territoire. Un zoom sur le Parc des Landes de Gascogne montre l'évolution possible des thématiques au sein d'un Plan de paysage ancré dans les problématiques du territoire.

- **Le rôle et la plus-value des Parcs dans les Plans de paysage**

Pour un grand nombre de Parcs, les Plans de paysage peuvent servir d'appui au renouvellement des Chartes, à leur animation ou encore un éclairage sur un enjeu spécifique du territoire. De ce fait, les Parcs sont souvent pilotes des Plans de paysage et/ou moteur dans leur mise en œuvre opérationnelle. En effet, les Parcs étant des structures pérennes, l'une de leur plus-value réside dans la mémoire des Plans de paysage et leur animation sur le long terme. Ils possèdent de plus un savoir-faire en termes d'animation territoriale, une vision globale et transversale du territoire. Un zoom sur le Parc des Ballons des Vosges met en valeur la qualité d'une démarche paysagère sur le long terme qui épouse la maille territoriale.

#### ● **Les enjeux des Parcs concernant les Plans de paysage**

Bien que les Plans de paysage soient un outil pertinent pour appuyer l'aménagement du territoire dans les Parcs, certains sujets nécessitent d'être travaillés afin de les rendre plus efficaces et pertinents sur le territoire. Ainsi, les questions de mobilisation des élus et des habitants, est un sujet récurrent et semble poser des difficultés pour un certain nombre de Parcs. Un zoom sur le Parc du Golfe du Morbihan montre l'intérêt d'impliquer les acteurs pour fédérer autour du paysage. Une réflexion serait de plus à mener concernant l'échelle de mise œuvre, les moyens humains et techniques mobilisés ainsi que la méthode et les livrables du Plan de paysage, en lien avec le choix des bureaux d'études et l'articulation de leurs compétences avec celles des Parcs. Enfin, l'animation et la poursuite de la dynamique une fois le Plan de paysage terminé semble être une nécessité mais aussi une difficulté. Un zoom sur le Parc de la Brenne permet de donner des pistes de solutions quant au lien avec d'autres outils comme les Observatoires photographiques des paysages, ainsi que l'intégration des objectifs de qualité paysagère dans les documents d'urbanisme.

#### ● **Les Plans de paysage à volet thématique**

Les volets thématiques biodiversité, en partenariat avec l'OFR, et transition énergétique, en partenariat avec l'ADEME, viennent compléter les Plans de paysage généralistes en favorisant une anticipation des problématiques de changement climatique et un lien entre les acteurs techniques. La première motivation des Parcs concernant ces volets thématiques est la mise en place d'une stratégie globale, cohérente et structurante sur la biodiversité et le développement des énergies renouvelables, qui leur permettra d'anticiper les projets plutôt que d'y réagir. Les Parcs notent l'intérêt de ces volets mais alertent aussi sur la nécessité de maintenir le caractère transversal et ouvert à tous les acteurs du Plan de paysage, même à volet thématique, rappelant que la discipline paysagère est, par essence, pluridisciplinaire et transversale. Dans ce sens, les Parcs rappellent que les volets thématiques sont intéressants s'ils font échos aux projets des territoires, à ses problématiques particulières, et non pas en leur imposant un projet thématique qui ne leur correspond pas nécessairement. Un zoom développe la méthode du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse, précurseur des Plans de paysage biodiversité, pour mailler l'ensemble de son territoire.

### **Conclusion : le paysage, levier des transitions adaptées au projet local**

Finalement, les Plans de paysage sont des outils intéressants pour mener des projets de territoires à différentes échelles, par les Parcs et pour les Parcs. En effet, les Parcs naturels régionaux s'avèrent être des structures pertinentes pour porter cet outil, pour mener et accompagner la démarche sur le temps long, en particulier grâce à leur Charte à 15 ans. En parallèle les Plans de paysages peuvent être des leviers pour les Parcs naturels régionaux, en venant en appui au renouvellement et à l'animation des Chartes ou encore comme outil de sensibilisation des collectivités locales aux enjeux paysagers de leur territoire.

Les Plans de paysage, par leur transversalité, les différentes échelles qu'ils mobilisent ainsi que sont à même d'accompagner, voire de générer, des dynamiques de transitions adaptées au projet local. Ils pourraient ainsi participer avec force aux grands objectifs nationaux de transitions comme le zéro artificialisation nette par exemple.

A l'échelle nationale du réseau des Parcs naturels régionaux, différentes problématiques nécessitent aujourd'hui d'être pensées collectivement en termes de méthodes, de mobilisation des publics, mais aussi et surtout, en termes de leviers permettant de poursuivre ces démarches sur le long terme et de les multiplier sur les territoires, afin de tramer finement ces derniers.

## Portraits

### Lamia Echailler, chargée de mission Défi familles à biodiversité positive



Bonjour à toutes et à tous, je m'appelle Lamia Echailler et je viens d'un master scientifique alliant écologie et sociologie, suivi à l'Université de Rennes dans le cadre du master ERPUR. J'ai eu la chance de réaliser mon stage de fin d'études en 2025 à la Fédération des Parcs naturels régionaux, où j'ai travaillé sur la manière dont la biodiversité est traitée et intégrée au sein des PNR, à la fois dans leur organisation interne et dans leurs actions territoriales. Ce travail m'a permis de comprendre comment ces structures, à l'interface entre politiques publiques nationales et réalités locales, articulent leurs missions de connaissance, de gestion et de sensibilisation.

À la suite de ce stage, j'ai eu l'opportunité de continuer mon aventure à la Fédération en prenant en charge la mission Défi Familles à biodiversité positive jusqu'en 2027. C'est un dispositif de mobilisation citoyenne visant à accompagner des familles à améliorer leur empreinte carbone liée à leur mode de vie et de consommation. Mon rôle consiste à accompagner les animateurs et animatrices du Défi dans la mise en œuvre de leurs actions, tout en veillant à la cohérence pédagogique et à la qualité des outils proposés aux familles.

Je poursuis actuellement l'animation du collectif des structures animant le Défi, à travers des webinaires d'échanges et un groupe collaboratif, qui regroupe actuellement 11 PNR et qui s'élargira à d'autres PNR et structures. Je contribue également aux actions de communication à destination des structures susceptibles d'animer le Défi (associations, collectivités, gestionnaires d'aires protégées habitées) ainsi qu'à celles visant les financeurs locaux et nationaux.

Je participe actuellement à la création d'une boîte à outils regroupant l'ensemble des ressources développées depuis le lancement du projet, qui comportera quatre volets destinés aux structures animatrices, aux familles, aux enseignants et aux partenaires et financeurs. Parmi ces outils, les fiches de cadrage thématiques, élaborées en lien avec la Fondation pour la recherche sur la biodiversité, sont conçues pour guider les animateur·ices dans la mise en œuvre des défis en fournissant une base scientifique des liens entre consommation/mode de vie et biodiversité. Je suis également le suivi des autodiagnostic destinés aux familles pour évaluer leur empreinte biodiversité, ainsi que le marché de conception de l'interface web du Défi, qui permettra aux familles/animateur·ices... d'accéder aux ressources de la boîte à outils et de mesurer leur impact.

Enfin, je continue à collaborer avec le laboratoire en psychologie environnementale du CNRS (CEFE) pour identifier les facteurs favorisant des changements de comportements des citoyens, et à articuler le projet avec d'autres initiatives d'implication citoyenne en faveur de la biodiversité, en formalisant des partenariats et en échangeant avec l'ensemble des acteurs du domaine.

## Agathe Benoit-Cattin - chargée de mission LIFE "prairies et aires protégées"

Arrivée en novembre à la Fédération des parcs naturels régionaux, je travaille sur l'action Prairies et aires protégées du LIFE Biodiv'France.

Ingénierie agronome, je me suis spécialisée lors de mon parcours universitaire, sur la place de l'agriculture dans les territoires. Mes différentes expériences de stage m'ont conduite à m'intéresser de près aux systèmes d'élevage de ruminants. Dans le cadre de mon stage de fin d'étude, les six mois passés à étudier les systèmes agricoles du sud du Morvan, directement avec les acteurs qui les font vivre, m'ont permis de mieux comprendre certaines problématiques de l'élevage bovin français. Je suis maintenant persuadée que la nécessaire adaptation des élevages pourra répondre à certains enjeux écologiques actuels. En intégrant l'équipe de la Fédération des parcs naturels régionaux, j'espère pouvoir mettre mes compétences et connaissances au service de territoires agricoles plus résilients.

L'élevage actuel français est soumis à de multiples contraintes. Bien que les différents scénarios de prospective agricole montrent que la part d'élevage va diminuer, cette diminution est pour l'instant plus souvent subie qu'organisée. Il est donc nécessaire de l'orienter vers des élevages plus vertueux comme ceux herbagers. Ce système d'élevage est donc au cœur des réflexions actuelles et des travaux des parcs.

L'action prairies du LIFE Biodiv'France s'étale sur 8 ans (2024-2031). Le volet territorial de cette action est tourné vers les parcs naturels régionaux et nationaux. L'animation du réseau Prairies et aires protégées dont je m'occupe, vise à capitaliser les expériences des parcs sur le sujet des prairies et de l'élevage herbager. De nombreuses actions ont été conduites dans les parcs. En les recensant, l'objectif est de permettre aux différents acteurs travaillant sur le sujet d'avancer grâce à ces retours d'expérience. Des groupes de travail seront mis en place pour faciliter l'émulation collective sur quatre sujets : l'adhésion des agriculteurs aux pratiques herbagères ; la place des prairies dans la transmission des exploitations ; la (re)valorisation des filières liées aux systèmes herbagers ; et la gestion spécifique des prairies semi-naturelles selon les contraintes des milieux. Ces groupes de travail devraient aboutir à la mise en place de nouveaux projets dans des parcs pilotes.

Au plaisir d'échanger avec vous sur le sujet !

## **Liens utiles**

**Accéder aux synthèses des webinaires :**

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire>

**Accéder aux autres numéros du « Lien Paysage » :**

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/lien-paysage>

**S'inscrire à la newsletter de la Fédération des Parcs :**

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter>

**Chaîne YouTube #Inventer Demain :**

[https://www.youtube.com/playlist?list=PLNc\\_1dg3gWHcDurnOpwFeiEAyZWWdIP4Z](https://www.youtube.com/playlist?list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwFeiEAyZWWdIP4Z)

**Accéder à la plaquette de la plateforme Habiter Parc :**

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/plaquette-de-presentation-habiter-parc>

**Directeur de publication :**

Eric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

**Coordination :**

Nicolas Sanaa, aménagement du territoire, FPNRF

**Comité de rédaction :**

Estelle Carlier, paysagiste conceptrice

Fabien Hugault, enseignement supérieur et charte, FPNRF

Ophélie Peirin, marketing territorial, FPNRF

Bastien Galant, ateliers hors murs, FPNRF

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

27 rue des Petits Hôtels, 75010 PARIS

Tel. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78

[info@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:info@parcs-naturels-regionaux.fr)

POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,

 [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

 Rejoignez-nous  
sur les réseaux sociaux



[fb.com/federationPNR](https://www.facebook.com/federationPNR)



@FederationPNR

ISSN : 2825-0117

